



DANS L'ACTION POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

PERIMÈTRE DE LA CARTE : trop à l'étroit !

Le quota de REP et REP+ attribué à chaque Académie s'avère quasiment partout très insuffisant. Avec au total 731 REP et 350 REP+, ce n'est même pas un périmètre constant, puisque le choix – indiscutable – d'élargir l'éducation prioritaire à de nouveaux départements (Mayotte et Guyane), induit des redéploiements au détriment d'autres Académies alors que les difficultés sociales se sont accentuées. Le nombre d'enfants pauvres est passé en France de 15,6% en 2008 à 18,6% en 2012 (chiffres UNICEF). Près de 3 millions d'enfants, soit un sur cinq, vivent sous le seuil de pauvreté (chiffres INSEE).

ET LES ÉCOLES PRIMAIRES ? Personne sur le bord

Alors que le ministère affiche une priorité au primaire, la nouvelle carte se fait exclusivement autour de la logique des réseaux avec les collèges pour référence. Cela exclut de nombreuses écoles. Ainsi en Haute-Garonne, les écoles du quartier d'Empalot, qui étaient classées en Eclair, sortent de l'éducation prioritaire sur le seul fait que le Conseil Général, avec le soutien des organisations syndicales et des parents d'élèves, pour éviter la création d'un collège ghetto, a réparti les élèves de ce quartier populaire sur 3 collèges environnants. Pour autant le public des écoles est resté le même. Si ces enfants étaient scolarisés dans une école du quartier du Mirail dans le même département, ils seraient proposés pour entrer en REP+. Où est l'égalité de traitement ?

LA RURALITÉ : la grande oubliée

Les critères choisis par le ministère en mettant en avant les zones urbaines sensibles mettent en difficulté les secteurs ruraux sans ville prise en compte dans la géographie prioritaire. Or, si les réalités sont différentes, les besoins sont bien réels. Aux difficultés sociales, s'ajoutent les conséquences de l'éloignement des structures de soins, des centres culturels, des lieux de travail. Les questions de transport renforcent les enclavements. L'éducation nationale et les services publics doivent apporter des réponses adaptées. Des moyens supplémentaires, des financements pour les sorties, du travail en équipe et en réseau : le label éducation prioritaire doit pouvoir aider aussi les écoles rurales.

CONTRAT DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE ? pas encore la bonne réponse

Le ministère propose pour les écoles orphelines ou les réseaux qui sortent de signer un contrat ou une convention qui garantirait les moyens. Un contrat signé entre quels partenaires ? Et qui engage à quoi ? On sait bien que lorsque les cartes scolaires sont tendues, seul le label éducation prioritaire garantit (et encore) le respect des seuils ou l'implantation d'un poste Plus de maîtres que de classes ou moins de trois ans. Que devient le coordonnateur Zep ? C'est la fin du travail en projet ; tous les nouveaux enseignants nommés dans ces écoles n'auraient plus l'indemnité et la stabilité des équipes va être fragilisée.

Si le ministère considère que des écoles isolées ou certains réseaux ont besoin de moyens spécifiques ciblés, on a la solution : qu'il les classe en éducation prioritaire !

Le projet de nouvelle carte de l'éducation prioritaire suscite inquiétude et mécontentement. Enseignants et parents se mobilisent pour conserver ou obtenir des moyens alloués par le classement en REP ou REP+.

AVEC LES ENSEIGNANTS ET LES PARENTS LE SNUIPP-FSU DENONCE UNE CONTRADICTION FONDAMENTALE :

D'un côté, une situation économique et sociale qui s'est objectivement dégradée et donc des besoins éducatifs en hausse. De l'autre, une carte de l'éducation prioritaire au périmètre inchangé avec en plus Guyane et Mayotte et en moins les écoles primaires difficiles non rattachées à un collège REP.

La France est encore l'un des pays où l'origine sociale influe le plus sur les résultats scolaires. Nous avons besoin de politiques publiques favorisant la mixité sociale et l'amélioration des conditions de vie des familles. Nous avons également besoin d'un vrai coup d'accélérateur pour l'éducation prioritaire. Cibler avec précisions tous les endroits où la difficulté sociale est plus forte, pour donner plus de moyens et permettre la réussite de tous les élèves. Le gouvernement doit entendre la demande légitime d'un élargissement significatif du périmètre de l'éducation prioritaire, et faire rapidement des annonces en ce sens.

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE !



LE SNUIPP-FSU AVEC VOUS DANS L'ACTION



Dès le début du travail sur la nouvelle carte, le SNUipp-FSU a porté des exigences claires :

- ▶ Transparence et équité nationale.
- ▶ Prise en compte de tous les besoins dans toutes les académies : aucun réseau ne doit sortir si la situation sociale du secteur ne s'est pas améliorée ; tous les établissements et écoles qui relèvent de l'éducation prioritaire doivent être labellisés REP ou REP +.
- ▶ Intégration de toutes les écoles qui répondent aux critères de l'Education prioritaire (même si le collège de secteur n'est pas labellisé).

LE SNUIPP-FSU A INTERPELLE LA MINISTRE A DEUX REPRISES ET VIENT D'OBTENIR UNE CONCERTATION NATIONALE :

- Le 14 octobre pour dénoncer le périmètre de la carte, le manque de transparence et pointer la spécificité des écoles qui doivent être classées en EP alors que le collège n'y est pas :

Une première réponse de la ministre le 30 octobre annonce qu'il n'y aura pas évolution des moyens pour les écoles qui sortent d'éducation prioritaire la première année mais rien sur la labellisation de plus de réseaux et d'écoles isolées.

- et le 21 novembre pour demander une concertation nationale exceptionnelle avec la tenue d'un Comité technique ministériel et exiger à nouveau la rallonge budgétaire pour labelliser les écoles et les réseaux oubliés.

Une deuxième réponse de la ministre le 24 novembre accepte la concertation nationale et s'engage à maintenir les moyens spécifiques pour les écoles orphelines sans pour autant les classer en REP.



ET MAINTENANT ?

Le CTM consacré à l'Education prioritaire obtenu par le SNUipp-FSU doit traiter de toutes les situations difficiles qui n'ont pas été prises en compte. Pour cela, une dotation supplémentaire s'impose pour ne laisser aucune école en situation difficile sur le bord du chemin.

Continuons donc à nous mobiliser pour obtenir les moyens d'une carte qui amène de la justice sociale.

Partout, le SNUipp-FSU agit à vos côtés. Il informe, réunit les collègues et construit avec les enseignants mais aussi les parents les mobilisations nécessaires : pétitions, audience, manifs, motions, occupation, grève...